

ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Adresse de toutes
correspondances
AARCA
6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES
info@aarca74.com
☎ : 02.38.59.49.83
Siège social : BAKOUA B
180B, route des Contamines

A.A.R.C.A.

Pour les adhésions: adhesion@aarca74.com
INTERNET: www.aarca74.com/

Le président, Jacques Cévest, ouvre la séance à 18h05
Il remercie M le maire de la Chapelle d'être présent comme chaque année et d'avoir mis la salle à notre disposition gracieusement.

Jean-Nicolas Gauthier est nommé secrétaire de séance
Madame Legros, directrice de l'OTPEVA s'est excusée.
Nous n'avons pas eu de réponse à notre invitation de M Hugon de la SELCA.

Certains administrateurs sont absents, pour raison de santé ou ne sont pas à la Chapelle en ce moment : Michel Seguin, François Testu, Patrick Turpin, Dominique Delandre.

Avant de commencer, je voudrais rendre hommage à Michel Seguin, membre fondateur et fidèle administrateur de l'AARCA depuis 31 ans (il a été aussi à l'origine de l'association Contamines-Bakoua qui a permis le rachat du terrain et la création du parking du Crêt-Béni). Il a choisi de se retirer et de « laisser la place aux jeunes », aussi je vous propose de créer pour lui le titre de président d'honneur de l'AARCA.

Vote : Pour à l'unanimité

Après que chacun se soit présenté, le président commence son rapport moral.

Rapport moral

Nous étions habitués à une fiscalité lourde à la Chapelle depuis des années, mais 2023 marquera les esprits. Je vous rappelle que M le Maire nous avait déclaré ici en 2021: « L'augmentation de la taxe d'habitation n'est pas d'actualité, la Chapelle étant déjà une des communes les plus imposées de Haute Savoie ».

Après une augmentation totale de 30% des impôts locaux début 2023 (bases + taux commune + communauté de communes), le conseil municipal, profitant de l'extension de la liste des communes où la situation de l'habitat est tendue, a rajouté en septembre une majoration de 30% pour 2024 sur la THRS. Cette taxe n'est payée que par les résidents secondaires et quelques propriétaires de meublés non déclarés comme professionnels, donc peu d'habitants sont concernés.

Pour information, la Chapelle était déjà en 2023, la station des Alpes où le taux était le plus élevé (29.43% alors que la majorité est entre 10 et 20%). Si certaines communes ont appliqué la majoration maximale de 60%, portant le taux effectif de la THRS autour de 20%, ici on paie déjà une majoration depuis plus de 30 ans. Mais en 2024 on aura une

majoration majorée de 30%: soit 38.3% : record des Alpes et sans doute de France pour une commune de moins de 1000hts.

Je vous le demande M le Maire, où va-t-on, où vous arrêterez-vous ?



De G à D A Hausrate, JN Gauthier, J Cévest, G David-Cruz

Mais l'augmentation et le taux appliqué aux seules résidences secondaires ne sont pas nos seuls motifs de mécontentement.

D'abord, parce que ce décret, introduit sans débat par le fameux article 49.3 n'a fait l'objet d'aucun débat et les explications données aux députés par les initiateurs de la mesure frisent la mauvaise foi, pour ne pas dire le mensonge. On leur a expliqué que cette mesure permettrait la remise sur le marché des logements pour les habitants permanents. Or tout le monde sait très bien que ce ne sera qu'à la marge (Cf JL Bloch, présidents des maires des stations de montagne) car la plupart des logements pourraient être vendus n'intéressent pas les jeunes de la vallée ou seront trop chers pour eux. Ils sont, de plus le plus souvent classés en passoire énergétique et ne pourront donc pas être loués à l'année. Les rares qui passeront de la location saisonnière à la location permanente baisseront d'autant les capacités d'accueil de la station qui sont déjà jugées ici insuffisantes puisqu'on veut construire beaucoup de nouveaux logements et vite comme l'indique la modification du PLU.

On leur a aussi dit que cet argent servirait à financer des actions municipales pour favoriser l'accès au logement des

habitants des stations. Or, la plupart des maires ne se sont même pas embarrassés de faux semblants en déclarant que cet argent servirait à financer l'augmentation des coûts de l'énergie et les services publics. Je crois que c'est le cas à la Chapelle. Les plus jeunes diraient: c'est une arnaque.... Pour en revenir à la Chapelle, dans le même temps, le conseil municipal se préparait à supprimer la seule mesure permettant la création de logements réservés à des résidents principaux inscrite dans le PLU (dont j'avais félicité M le Maire ici même l'an dernier) et que peu de communes utilisent. Il est heureusement revenu sur sa décision dans la version finale.

Pour la Chapelle, les impôts locaux représentent 2,6M€ dont environ 2,2M€ viennent des RS (dont 1,2M€ pour la THRS), tout ça pour une population qui profite peu des services publics, qui n'a pas droit au cadeau de fête des mères, qui n'a pas le droit d'être enterré au cimetière, qui ne met pas ses enfants à l'école ni à la garderie....et dont les droits aux tarifs spéciaux ne sont toujours pas clairs. Ce sont quand même environ 900 000€ de plus qui vont tomber dans les caisses de la mairie en 2024 par rapport à 2022.

Je vous laisse imaginer comment vivent les communes de la même taille qui ne sont pas station de tourisme.....Connaissez-vous une commune en zone non tendue de – de 1000hts qui a quatre médecins, une pharmacie, dont le maire a une voiture de fonction, 6 agents à la mairie (et je passe sur les moyens des services techniques) et qui a le budget d'une commune de 4000 hts, même si ces communes n'ont pas à subir le déficit chronique des remontées mécaniques ?



Feu d'artifice sous la neige sur les hauteurs de la Chapelle le «31 décembre (photo : JN Gauthier)

Les résidents secondaires, ici comme ailleurs, ont toujours financé les dépenses opulentes de la commune, dont les remontées mécaniques, c'est vrai : mais là trop c'est trop. Nous avons passé beaucoup de temps à la FARSM, à chercher des parades, législatives et judiciaires. Avec l'aide de notre avocat, nous avons introduit une action en référé, puis une Question Prioritaire de Constitutionnalité et enfin un recours au Conseil d'État que j'ai personnellement signés. Tous nos arguments ont été rejetés : la loi existait déjà, ce n'est pas une catégorie de personnes qui est visée mais un type de logements, la mesure n'est pas confiscatoire, etc...mais la colère monte, en montagne et en bord de mer, et montera bien plus quand les gens recevront le courrier des services fiscaux en 2024. La bataille n'est pas finie.

Je pense que nous regarderons d'un autre œil les dépenses de la commune et ce qui est fait de cet argent, argent que nous ne dépenserons pas dans les commerces, les restaurants, voire sur les pistes (Ah, oui, dans le même temps nous avons perdu l'avantage qui était consenti à nos adhérents sur les tarifs des remontées mécaniques. La SELCA ayant surinterprété, il me semble, un rappel du préfet sur les avantages accordés sur les forfaits. Nos tarifs n'étaient liés qu'à un accord de partenariat).

Le Conseil Municipal croit-il que nos moyens sont illimités, comme ceux des touristes russes qu'ils voudraient voir venir pour imiter Courchevel?

Pour la plupart d'entre nous avons travaillé et avons acquis un petit pied à terre pour satisfaire notre passion de la montagne et du ski, d'autres en ont hérité de leurs parents. Ce faisant les résidents ont largement contribué au développement et à la renommée de la Chapelle depuis 60 ans.

Si les élus n'ont pas freiné « l'attrition » des résidences principales au profit des logements « secondaires » et même l'ont favorisée et continuent de le faire, nous n'en sommes pas responsables, nous qui ne votons pas et qu'on écoute poliment sans plus. Je me souviens avoir déjà évoqué ici cette inquiétude il y a plus de 10 ans.

Moi qui n'y suis pas favorable, je comprendrai la tentation déjà enclenchée dans certaines stations, pour les résidents secondaires, de s'inscrire en masse sur les listes électorales pour peser sur les décisions (il y a 80% de RS en moyenne dans la plupart des stations).

C'est un peu l'histoire de la poule aux œufs d'or que je vous contais en 2021: après des années à récolter l'or, on ouvre le ventre de la poule pour trouver encore plus d'or.

Dans le même temps, les prochaines mesures annoncées (interdiction de louer les logements énergivores qui représentent 80% du parc en stations, y compris en location de courte durée et la baisse des abattements fiscaux pour les loueurs occasionnels pourraient bien porter un coup fatal à ce type de location qui constituait le modèle français des sports d'hiver, initié dans les années 1970, notamment en moyenne montagne et qui n'a pas si mal fonctionné.

Soyons clair, ne voyez pas en moi ni en nous des pourfendeurs en bloc des élus locaux.

Celui qui vous parle est élu local depuis 34 ans....dans une commune de 2300 hts et qui a environ la moitié du budget de la Chapelle et 20% de ses recettes fiscales, et dont les taux n'ont pas augmenté depuis 30 ans,... c'est possible.

Je pense que ce matraquage fiscal ne fera partir que peu de résidents, et aura, au final un effet quasi nul sur ce qui a servi de prétexte à son instauration : le logement des habitants, mais ce qui sera mis dans les caisses de la commune ne sera pas mis dans les commerces et services. Ni nos revenus n'ont pas augmenté de 30% en 2023.

M le maire aura, bien entendu, largement la parole tout à l'heure pour donner son point de vue et répondre à vos questions. Nous restons courtois et ouverts au dialogue mais nous sommes très inquiets et en colère.

VOTE : Rapport moral
Pour à l'unanimité

Rapport d'activité 2023

Notre association compte toujours environ 120 familles adhérentes, soit à peu près 300 personnes physiques.

Nous avons édité 3 bulletins trimestriels en janvier, juin et décembre et 52 revues de presse hebdomadaires. Merci à Alain Haustrate qui les rédige chaque semaine.

Si vous n'en recevez pas une lors d'un changement de rédacteur, merci de nous prévenir aussitôt, la tenue à jour de la liste de diffusion est complexe.

Alain Haustrate et Jacques Cévest ont représenté votre association aux AG (FESM74) et nationale (FARSM) à Chamonix en août où nous avons largement évoqué la place des résidents secondaires dans les stations et la surtaxe qui n'était pas encore en application.

Nous avons organisé deux sorties « portes du Soleil » à ski, toujours à effectif très réduit, une randonnée raquettes. Cet été Alain nous a programmé deux randonnées pédestres, nous avons participé à la traditionnelle rencontre des résidents des Portes du Soleil organisée de main de maître par nos amis de Châtel le 12 août avec concert de cloches, apéritif musical, et même quelques pas de danse.

Nous avons aussi pu participer aux voyages qu'ils ont organisés à Aoste en janvier et Gruyère en août. L'entente et la collaboration entre les associations de résidents est parfaite et au bénéfice de tous. Pour finir cette semaine un peu chargée, nous étions présents à la Fête des Bûcherons. Cette journée nous a permis de rencontrer nos adhérents que nous ne voyons pas à Noël. Merci à la municipalité et aux deux organisatrices pour le prêt du stand. Nous pensons renouveler l'expérience en 2024.

Nous avons étudié et émis un avis globalement positif sur la version définitive de la modification n°2 du PLU que M le Maire a bien voulu nous faire parvenir, puisque la version finale avait supprimé la mesure que nous avions dénoncée dans la version initiale: supprimer l'obligation de construire des logements pour résidents permanents dans l'opération immobilière du centre du village. Nous avons seulement émis une réserve sur la suppression du parking souterrain qui serait remplacé par des parkings aériens. Nous n'avons pas d'informations sur qui finançait quoi. Il est à regretter que le dossier n'ait pas été mis en ligne sur le site de la commune comme elle s'y était engagée dans sa délibération.

Et donc, notre fédération a introduit sans succès le recours au Conseil d'État que j'ai personnellement signé, contre le décret instaurant la majoration de la THRS.

Nous avons eu plusieurs réunions (et en avons encore sur ce sujet avec les associations et organismes qui s'intéressent au sujet, comme l'UNPI).

Pour terminer l'année, j'ai dû intervenir une nouvelle fois auprès de la CCPEVA pour qu'elle mette les tarifs affichés (dont les résidents secondaires étaient exclus) en cohérence avec sa délibération, en menaçant de recourir au préfet. Si nous n'avions eu aucune réponse à notre premier courrier de février, (c'est la norme ici), là la réponse a été rapide avec un appel 10mn plus tard du directeur du service mobilité m'informant que c'était une erreur technique qui serait corrigée sans délai.

Pour finir, je me fais l'interprète de tous pour féliciter la commune de la réussite de l'aménagement et de l'enneigement artificiel de la route du Crêt-Béni qui permet de redescendre au village à ski par ce faible enneigement et aux débutants de skier normalement.

VOTE : Rapport d'activité
Pour à l'unanimité

Rapport financier d'Alain Haustrate

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats		Produits de gestion	
Fournitures impression	170,55	Cotisations et Sorties	1 661,00
Abonnement Dauphiné	199,00		
Abonnement Messenger	42,90		
Timbres	58,00		
Total Achats	470,45	Total Produit de gestion	1 661,00
Services extérieurs		Autres produits	
Prime Assurance	170,52	Produits Financiers	127,10
Cotisations Fédérations	60,00		
Total services ext.	230,52	TOTAL PRODUITS	1 788,10
Autres services extérieurs			
Pôt AG 2022	69,40		
Sorties Aoste, Gruyère	770,00		
Services bancaires	78,96		
Déplacement Chamonix	90,00		
Total autres serv.	1 008,36		
TOTAL CHARGES	1 709,33	RESULTAT	78,77

BILAN COMPTABLE EXERCICE 2023

Actif circulant		Capitaux propres	
Comptes financiers :		Fonds propres:	
- Compte courant	2246,35	- Compte courant	2294,68
- Livret A	9370,61	- Livret A	9243,51
Total actif circulant	11 616,96	Résultat net de l'exercice 2021	78,77
		Total capit. propres	11 616,96
TOTAL ACTIF	11 616,96	TOTAL PASSIF	11 616,96

Mme Wurtz atteste qu'elle a pu vérifier les comptes et factures et n'y a trouvé aucune anomalie.

VOTE : Rapport financier
Pour à l'unanimité

Adhésion 2024

Le CA propose de maintenir le montant de l'adhésion à 15€ pour 2024.

Aucune opposition

Vérificateurs aux comptes pour 2024

M Jean-Marie Doual, Mme Catherine Wurtz et Mme Catherine Meyer sont reconduits pour 2024. Pas d'objection

Élection au Conseil d'Administration : Les membres renouvelables sont : Michel Seguin, Patrick Turpin, François Testu, Christian Verdin

Patrick Turpin, François Testu et Christian Verdin sont à nouveau candidats. Nous avons reçu la candidature de M Hervé Monvoisin (absent aujourd'hui mais présenté par M Gauthier).

M Monvoisin est résident de longue date à la Chapelle, possesseur d'un chalet vers la route du Ryz, il est loueur et travaille depuis longtemps avec l'office de tourisme puis l'OTPEVA.

Il est proposé un vote bloqué pour la liste des 4 candidats :
VOTE : Les 4 candidats sont élus à l'unanimité

Et donc, Michel Seguin sera président d'honneur de l'AARCA. Pour cet homme d'action qui n'aime pas les honneurs, c'est amusant. Je pense qu'on peut lui rendre hommage et le remercier de son action par une salve d'applaudissements.... (applaudissements nourris de la salle).

- *Après le CA réuni le même jour, le conseil d'administration de l'AARCA pour 2024 est donc constitué de :*
- *Jacques Cévost (président)*
- *Alain Haustrate (secrétaire-trésorier)*
- *Dominique Delandre, Christian Brunet, Chrisine Farobbia, Jean-Nicolas Gauthier, Patrick Turpin, François Testu, Christian Verdin, Hervé Monvoisin.*

Toutes les bonnes volontés visant notamment à améliorer la parité seront les bienvenues.



Paysage de fin décembre à 1000m d'altitude. Faudra-t-il s'y habituer ?

Nos activités 2024

Il y aura des randonnées raquettes et des sorties découverte des Portes du Soleil dès janvier (les jeudis 4 et en principe)

annoncées dans la revue de presse ainsi que des randonnées pédestres en été.

Si vous êtes intéressé-e, contactez l'accompagnateur indiqué pour vous y inscrire ou l'AARCA par la messagerie : info@aarca74.com

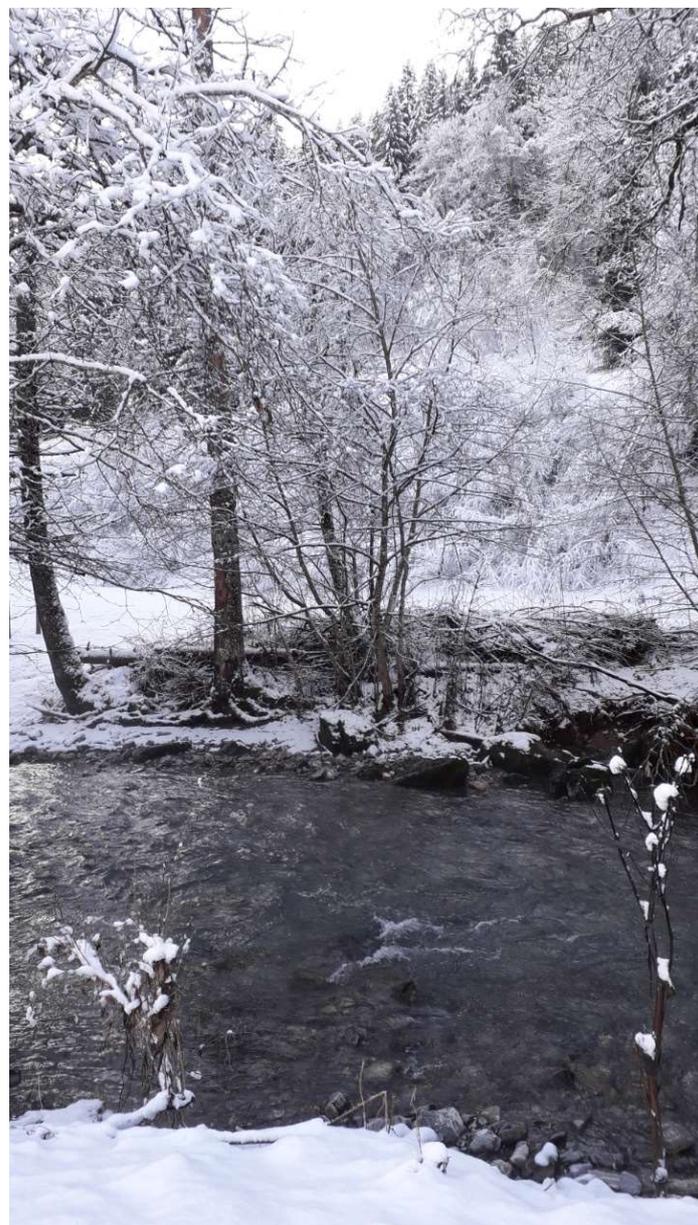
Ces activités sont organisées gratuitement par l'AARCA pour ses membres qui pratiquent **sous leur pleine et entière responsabilité** avec un accompagnateur bénévole qui connaît bien l'activité et le parcours mais n'est pas un professionnel.

Une rencontre des présidents des associations de résidents des Portes du Soleil est programmée en mars ainsi que la traditionnelle rencontre des résidents début août aux Gets à laquelle nous vous espérons nombreux.

Nous serons en principe présents à la Fête des Bûcherons mi-août et espérons vous y rencontrer.

Notre activité principale restant l'information des adhérents, vous recevrez toujours la revue de presse chaque fin de semaine et nos trois ou quatre bulletins annuels.

Nous serons bien sûr représentés activement aux travaux de la FESM74 et de la FARSM.



La Dranse assagie début janvier : le mois du blanc ?

Informations locales

La Grande Odyssée revient en vallée d'Abondance

Ce sera le 15 janvier à la Chapelle et le 16 à Bernex. Le départ sera donné à l'espace nordique et sera précédé à 14h de l'Odyssée des Enfants où 20 jeunes mushers de la vallée préalablement entraînés par des professionnels s'affronteront sur le même circuit.

<https://www.paysdevian-valleedabondance.com/a-venir/evenements/la-grande-odysee/>

A cette occasion un groupe de bénévoles de l'AARCA pourra se constituer comme l'an passé pour aider les bénévoles de la Chapelle. Contacter Jean-Louis Lallier-Gollet par notre intermédiaire.

Les bénévoles ont besoin d'aide également pour servir le vin chaud aux descentes aux flambeaux ou aux descentes aux étoiles le jeudi.

Informations diverses :

Les travaux de la route de Vinzier sont terminés en attendant les travaux et la déviation de Bioge (qui pourraient durer 2 ans)

Bibliothèque : Le catalogue des ouvrages disponibles est maintenant en ligne. Vous pouvez aussi réserver en ligne.

<https://biblio-lachapelledabondance.fr/>

Tarifs des remontées mécaniques

Nous les avons publiés sur notre bulletin de décembre et ils sont en ligne sur :

<https://skipass.lachapelle74.com/fr/tarifs-hiver>

Transports en commun

Tous les bus de la communauté de communes CCPEVA sont maintenant gérés par le service EVAD et accessibles à tous pour 1,20€ par trajet, avec des possibilités de cartes ou abonnements (y compris la ligne 12 Thonon-Châtel, suite à notre intervention). Seul le voyage par la ligne VEX, navette spéciale en correspondance des TGV le week-end en gare d'Évian est facturé 15€ avec les bagages.

Toutes les informations sur

<https://www.evad.fr/>

Intervention de M Gérard David-Cruz (GDC), Maire de la Chapelle

M le Maire remercie l'AARCA de son invitation. Il apprécie le dialogue. « Il faut se parler, même quand on a des choses pas agréables à se dire ».

Il indique que la situation est compliquée pour la commune comme pour beaucoup de communes supports de stations de ski de moyenne montagne. Chaque année le budget communal comble le déficit du budget des remontées mécaniques à hauteur d'environ 1,2 million d'€ (NDLR : *ce budget annexe d'un service public commercial devrait normalement être équilibré*). La commune est encore endettée de 2,8M€ et ne peut donc plus emprunter. Les grandes inspections qui se profilent sur les remontées et notamment la télécabine vont se chiffrer en centaines de milliers d'€. La commune est sous la surveillance de la cour des comptes.

La délégation de service public pour l'exploitation des remontées arrive à son terme sans que les coûts aient baissé pour la commune. La prochaine consultation va être lancée en 2024 pour une exploitation dès l'hiver prochain. Un cabinet de conseil a été recruté pour aider à la définition du cahier des charges mais il est certain qu'il faudra une durée plus longue pour que le délégataire prenne une partie des investissements à sa charge.

Suite au conflit avec l'ancien délégataire, la commune vient d'être condamnée en appel à verser 450k€ à CALD. L'affaire a été portée devant la cour de cassation.

La commune essaie d'améliorer son efficacité par l'embauche d'un directeur général des services afin de cadrer le travail des agents, par l'optimisation du personnel. Les locaux disponibles sont loués afin d'assurer des rentrées financières.

L'OTPEVA a repris la compétence animation (la commune verse 320K€/an à l'OTPEVA + 150k€ de taxe de séjour). Ces prises de compétences, comme celle de l'eau et de l'assainissement ne se passent pas toujours comme on le voudrait.

Ces difficultés financières ont conduit le conseil municipal à une augmentation des taxes en 2023, 15% sur la taxe foncière et la taxe d'habitation et donc une majoration de 30% sur la THRS pour 2024. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on augmente ainsi les impôts, les conseillers municipaux en paient aussi et certains résidents principaux paient aussi la THRS pour des logements qu'ils louent.

- Jacques Cévest demande à M le Maire comment la commune peut financer les programmes de travaux de 11M€ qu'elle a votés (6,2M€ pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie, la rénovation de l'ancienne poste et son esplanade et 4,3M€ pour l'aménagement du domaine nordique + la vidéoprotection et l'aménagement du cabinet médical), sans compter le centre technique municipal sous le Saix qui n'est pas encore chiffré (la caserne des pompiers sera financée par le département).

GDC : Ces programmes ont été élaborés et présentés pour les demandes de subvention à la région AURA et au département de Haute-Savoie qui nous aident beaucoup. Si on n'obtient pas assez de subventions, les programmes ne se feront pas. Ce sera le cas pour l'ancienne poste si les subventions attendues ne viennent pas.

Les travaux d'enneigement de la route du Crêt-Béni et des pistes nordiques ont été largement subventionnés par les plans alpin et nordique.

A la question d'un résident, GDC répond que la commune recherche, bien sûr, toutes les pistes d'économie. Elle en a fait sur le personnel technique, sur l'éclairage public.

Un résident, maire d'une petite commune, intervient pour appeler le conseil municipal à la raison et à plus de mesure sur l'augmentation des impôts en ne dépensant pas plus que l'argent disponible, comme le font la plupart des communes bien moins riches que la Chapelle.

A la question du retour, pour les résidents secondaires, des sommes importantes qu'ils apportent au budget de la commune, le maire évoque le maintien des remontées mécaniques et les investissements qui sont faits pour la circulation des piétons. La tranche au-delà de la Fruitière devrait aboutir mais il faut que la communauté de

communes change les réseaux d'eau et d'assainissement enterrés, ce qu'elle a du mal à faire à cause des finances insuffisantes de ses services eau et assainissement.

Une amélioration est prévue dans l'entrée ouest dans le cadre d'un projet immobilier au lieu-dit Le Passengué mais il reste beaucoup de négociations à mener avec les riverains pour terminer cette entrée de la Chapelle, et penser à un trottoir. Les résidents qui habitent de ce côté le regrettent et doivent passer par le bord de Dranse ou par la route pour venir au village car ce sentier n'est pas praticable en hiver et rallonge beaucoup le trajet.

Un adhérent a demandé au maire un engagement à limiter l'augmentation à un an et de ne plus augmenter, voire de revenir au niveau précédent une fois le déficit comblé : pas de réponse.

Il est évoqué l'aide à la rénovation énergétique des logements et notamment des immeubles collectifs que la mairie pourrait apporter par exonération des taxes pendant quelques années: sourire de M le Maire.

J Cévest : la FARSM travaille sur une aide que pourrait apporter un cabinet de conseils pour ces rénovations avec recherche de financements. La plaquette sera jointe au CR. **La séance est close à 20h10** et la discussion se poursuit autour du verre de l'amitié.

Retour sur l'assemblée générale de l'AARC (Châtel) du 29 décembre.

Nous y avons notamment appris que :

-La mairie de Châtel a acquis et aménagé 17 logements dans un ancien hôtel pour loger des saisonniers et des agents municipaux.

-il y a 7 médecins à Châtel

-La salle de la Châtelaine qui sera remplacée par la nouvelle salle des fêtes va retrouver sa vocation de parking (+80 places).

La modification du système de navettes, notamment après 18h crée de gros problèmes de circulation. M le Maire assure que ce sera réglé pour février.

-La télécabine du Linga sera remplacée par un télésiège haut débit puis ce sera le télésiège de Cornebois qui sera remplacé.

- La liaison par Torgon ne semble pas menacée mais ce sera à confirmer avec le futur délégataire des remontées de la Chapelle.

Dernières infos

Encore une colo qui disparaît : la colonie Cent Cristaux va être démolie pour laisser place à une résidence hôtelière de près de 5000m2 de surface de plancher. Espérons que ces « lits chauds » qu'on attend avec impatience à la Chapelle feront autant travailler (plus ?) les remontées mécaniques et l'école de ski que la centaine d'écoliers qui seraient venus chaque semaine découvrir la montagne et le ski à la Chapelle et dont beaucoup, adultes, seraient revenus naturellement à la Chapelle.

Le point sur la taxe d'habitation 2023 et 2024

Si la taxe d'habitation sur la résidence principale est maintenant totalement supprimée, les communes n'ont pas

perdu la recette correspondante puisqu'elles ont récupéré une partie équivalente de la taxe foncière du département.

La majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) votée par les communes touristiques en 2023 (+30% à la Chapelle) ne s'appliquera qu'en 2024. L'augmentation importante subie en 2023 sur les deux taxes est due à une augmentation des bases nationales de +7.5% et à une augmentation des taux de 15% pour la commune et de 75% pour la communauté de communes. L'augmentation totale entre 2022 et 2024 sera de près de 50%.

Certains d'entre nous qui payaient déjà plus de 5 000€ d'impôts locaux en 2022 vont dépasser les 7500€ en 2024.

L'AARCA rappelle qu'elle est toujours prête à participer de façon constructive à la réflexion sur l'avenir du domaine et sa gestion comme à tout autre sujet intéressant les résidents. Elle est la seule entité représentative des résidents secondaires qui apportent plus des ¾ des recettes fiscales de la commune.

Retrouvez l'AARCA sur Facebook

<https://www.facebook.com/Association-des-R%C3%A9sidents-de-la-Chapelle-dAbondance-AARCA-326693784593456>

Adhésion 2024

Renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate,

93 chemin des Gentianes, Appt 9

74360 La Chapelle d'Abondance

adhesion@aarca74.com

ou mieux, réglez par virement (RIB joint)

Si vous ne recevez pas de rappel lors de l'envoi des bulletins, c'est que votre cotisation est à jour

Parlez de notre action à vos voisins, amis, et à vos réunions de copropriété. Plus nous serons nombreux, plus nous serons représentatifs.



Responsable de la rédaction et de la publication : Jacques Cévest (info@aarca74.com).